EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Odile VIGNAL à Yves REVERSEAU, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Patricia AUCOUTURIER à Cyril CINEUX, Michel FANGET à Christine PERRET**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Jacques LANOIR et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Monsieur Louis VIRGOULAY donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Madame Odile SAUGUES quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE donne pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA et quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n°5.
Monsieur Christophe BERTUCAT donne pouvoir à Monsieur Jérôme GODARD et quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Chantal MERCIER-COURTY quitte la séance avant le vote du vœu relatif aux liaisons ferroviaires.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n°7.
Mesdames et Messieurs Nicole BARBIN, Cyril CINEUX, Jean-Michel DUCLOS, Jacques LANOIR, Alain LAFFONT, Corinne NAJIM, Bruno SLAMA quittent la séance avant le vote de la question n°7 (fin de validité des pouvoirs de Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Bernard DANTAL).
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°26.
Monsieur Guy BALLET quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°27.

Rapport N° 27

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RÉSEAU DE CHALEUR DES QUARTIERS CROIX-DE-NEYRAT - CHAMPRATEL- LES VERGNES - AVENANT N°4

La Ville a confié la production et la distribution d'énergie calorifique des quartiers Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes à la société GDF -SUEZ ENERGIE SERVICES, par convention en date du 29 juillet 2010, aux droits de laquelle, la société ENERGIE CLERMONT AVENIR SAS, dont le sigle est ECLA, se substitue par avenant n°2 du 11 janvier 2011.

La Ville a mis à disposition du délégataire un terrain section AD parcelles n°636p, 632, 638 et 530 représentant une surface cadastrale de 5 167 m² à laquelle ont été adjoints par délibération du 19 juin 2012, 324 m² de la parcelle AD 526 afin de préserver l'usage d'un chemin inclus dans le périmètre initial pour une surface équivalente.

Dans le cadre de la mise en œuvre du chantier de construction de la chaufferie, afin de ne pas obérer les possibilités de stationnement dans le quartier, la société ECLA souhaite disposer pour partie d'une parcelle contiguë de 1266 m² à celles évoquées supra à l'aspect sud du terrain afin de permettre une meilleure organisation des équipes intervenant sur le site (stationnement, aire de vie...) et à terme faciliter les circulations sur le site, ladite surface étant intégrée dans l'unité foncière de la future chaufferie.

Dès lors il vous est proposé, en accord avec votre Commission :

✓ de donner votre accord à cette adaptation technique ;

✓ d'autoriser la mise à disposition pour partie de la parcelle AD 524, propriété de la Ville, à la société ECLA ;

✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 sur ces bases et à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 octobre 2012

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET